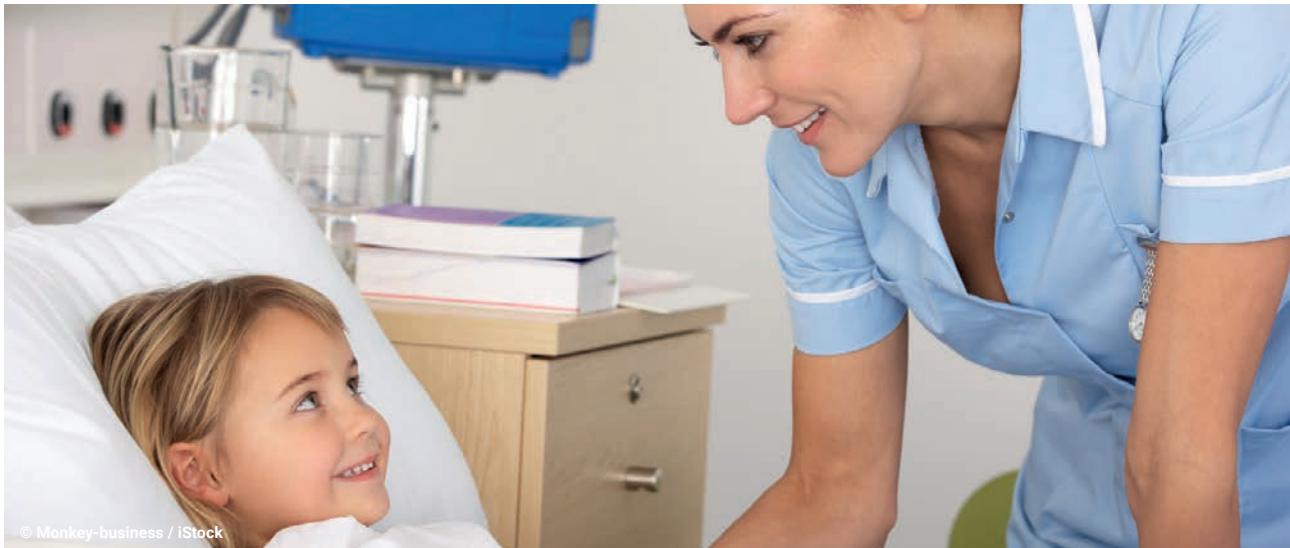


Puériculteur / Puéricultrice



© Monkey-business / iStock

Professionnels recherchés



L'Île-de-France offre le plus d'opportunités

Où travailler ?

- ✓ Maternité
- ✓ Service de protection maternelle et infantile (PMI)
- ✓ Crèche ou halte-garderie
- ✓ Service de pédiatrie

Diplôme d'État de puériculture



Un an d'études après l'obtention du diplôme d'État d'infirmier ou de sage-femme

Métiers et emploi

Puériculteur / Puéricultrice

Cette profession est exercée par une infirmière ou un infirmier spécialisé dans les soins médicaux apportés aux bébés et aux enfants. Elle peut se pratiquer dans des secteurs variés.

► Fonctions

Le puériculteur travaille à l'hôpital, dans les services de maternité et de pédiatrie. Il peut aussi exercer dans les centres de PMI (protection maternelle et infantile) ou diriger une crèche ou une halte-garderie.

Sur 21 385 professionnels en France, seuls 5 % exercent en libéral ou mixte. 95 % sont salariés dont 64 % d'un hôpital.

Réforme à venir: suite à la tenue des Assises de la pédiatrie en 2024, une réforme du métier de puériculteur est en cours. Les professionnels devraient

pouvoir exercer leur activité en pratique avancée, c'est-à-dire avec davantage de missions et de responsabilités. Dans cette optique, la formation menant au diplôme d'État d'infirmier puériculteur devrait passer de 1 à 2 ans pour atteindre le niveau master.

Salaire brut mensuel débutant: 1 802 € (Smic); 2 102 € dans la fonction publique hospitalière.

Formation : Diplôme d'État puéricultrice. Il se prépare en 1 an après le diplôme d'infirmier ou de sage-femme.

► Où travailler ?

Le métier de puériculteur peut s'exercer dans différents contextes et sous différents statuts (salarié, fonctionnaire).

À l'hôpital

L'infirmier en puériculture intervient dans tous les services accueillant des enfants.

Dans les maternités, il est chargé de veiller sur les nouveau-nés, en collaboration avec le pédiatre et la sage-femme. Il réalise le premier examen des bébés, établit leur régime alimentaire et assure leur toilette. Mais son rôle ne s'arrête pas là : le puériculteur informe les familles des traitements à suivre, donne des conseils en matière d'hygiène et d'alimentation, notamment d'allaitement.

Dans les services pédiatriques des hôpitaux ou en chirurgie infantile, il partage son temps entre les soins aux enfants malades et les relations avec les familles. Il fait des pansements, pose des perfusions, distribue des médicaments et suit la bonne prise du traitement.

En PMI

Au sein des centres de protection maternelle et infantile (PMI), le puériculteur a une mission plus sociale : il doit accompagner l'enfant et ses parents, détecter les enfants en danger. Il reçoit les familles, les conseille et assiste aux consultations. Il travaille aussi sur le terrain : suivi à domicile des enfants signalés par l'aide sociale à l'enfance (ASE), visite des assistantes maternelles, déplacements au sein des écoles...

En crèche ou en halte-garderie

Dans les crèches et les haltes-garderies, le puériculteur anime et encadre une équipe (éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, assistants maternels), tout en s'occupant des enfants.

Il est également habilité à agir en cas d'urgence ou à signaler un retard du développement, un comportement anormal ou une maltraitance éventuelle.

► Perspectives d'emploi

Pas de problème d'insertion pour les puéricultrices en secteur hospitalier. En PMI ou en structures d'accueil, les débouchés sont variables selon les régions. C'est l'Île-de-France, avec un fort taux de natalité et de nombreux équipements sanitaires et sociaux, qui offre le plus d'opportunités.

Auxiliaire de puériculture

Contrairement au puériculteur, l'auxiliaire ne prodigue pas de soins aux enfants. Il s'occupe de les changer, les peser, les laver, les nourrir, leur proposer des activités d'éveil. Il peut, bien sûr, accomplir quelques actes (changer un pansement, désinfecter une plaie...), mais il travaille toujours sous la responsabilité d'un infirmier, d'une sage-femme ou d'un puériculteur.

[Lire dossier Les métiers de la petite enfance n°2.78](#)

► Conditions de travail

À l'hôpital, les horaires peuvent être contraignants (travail de nuit ou pendant le week-end). En PMI, le puériculteur est très souvent en déplacement. Il travaille toujours au sein d'une équipe de personnels soignants, d'éducateurs de jeunes enfants ou de travailleurs sociaux.

► Qualités requises

Pour exercer ce métier, vous devrez avoir une bonne santé physique et nerveuse, de la patience et le sens des responsabilités. Au contact des enfants, vous devrez faire preuve d'une grande concentration et d'une vigilance de tous les instants. Une bonne dose de pédagogie ne sera pas inutile ! Enfin, il faut aimer le travail en équipe.

► Évolutions possibles

À partir d'au moins 3 années d'expérience professionnelle, un puériculteur peut devenir directeur d'une structure d'accueil de jeunes enfants (crèche, halte-garderie, pouponnière...). Il peut aussi coordonner les actions municipales en faveur de la petite enfance, ou assurer des actions de formation auprès des assistants maternels.

Il peut aussi prendre en charge la surveillance d'un service de pédiatrie en tant que surveillant-chef ou infirmier général, à condition d'avoir obtenu un diplôme de cadre de santé.

Enfin, devenir formateur en IFSI constitue une possibilité d'évolution de carrière.

Études et diplômes

Diplôme d'État de puériculture

Pour exercer, le diplôme d'État est obligatoire. Il se prépare en 1 an dans les écoles agréées, après un diplôme d'État d'infirmier ou de sage-femme et la réussite au concours d'entrée.

► Intégrer une école de puériculture

Pour entrer dans une école de puériculture, vous devrez être titulaire du diplôme d'État d'infirmier ou de sage-femme et réussir un concours d'entrée. Celui-ci comporte 2 épreuves d'admissibilité: une épreuve écrite avec 50 questions, dont 40 questions à choix multiple et 10 questions ouvertes et courtes, ainsi qu'une épreuve de tests psychotechniques.

Les candidats passent ensuite une épreuve orale d'admission: exposé portant sur l'étude d'une situation professionnelle et discussion avec un jury.

Voir liste 3 du carnet d'adresses.

Certaines écoles de puériculture assurent des **préparations aux concours**. Il existe des préparations privées.

www.anpde.asso.fr

Formation de cadre de santé

Après 4 ans d'expérience, les puériculteurs peuvent préparer, en 1 an, le diplôme de cadre de santé dans un institut spécialisé. Cette formation, sur concours, permet d'occuper un poste d'encadrement dans un établissement de santé ou d'enseigner dans une école.

► Un an de formation

La formation dure généralement 12 mois, mais elle peut aussi être organisée en 36 mois maximum. Elle se divise en cours théoriques et pratiques (650h), stages et enseignement clinique (710h) et TD (140h).

L'enseignement théorique porte sur la connaissance de l'enfant (naissance, développement physique et psychique, besoins alimentaires, pathologies, soins, prise en charge), la promotion de la santé de l'enfant et son éducation (sociologie de la famille, santé publique, hygiène en collectivité, éducation sanitaire), l'environnement familial et social, l'exercice professionnel et la réglementation.

Le cursus comprend 5 stages à effectuer dans des services accueillant les enfants: maternité, néonatalogie, pédiatrie, PMI, établissements d'accueil de jeunes enfants (crèches...).

Le dispositif Passerelle

Le titulaire d'un diplôme d'État de puériculture peut intégrer une des quatre filières du cursus santé (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique). Le dispositif passerelle offre un accès direct vers la 2^e ou 3^e année de ces filières. L'admission se fait sur dossier et examen oral. Toutes les universités dispensant une formation en santé doivent mettre en place cette procédure. Attention, un candidat ne peut déposer qu'une demande par année universitaire.

► Le diplôme d'État

À l'issue du cursus, les étudiants obtiennent le diplôme d'État, à condition de réussir 3 épreuves de synthèse portant sur la résolution d'un problème de soin auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants, l'action d'information en matière d'éducation pour la santé et l'élaboration d'un projet professionnel (travail écrit à soutenir à l'oral). Les étudiants sont également évalués en stage et tout au long de l'année.

► En formation continue

Il est possible de préparer le diplôme d'État de puériculture dans le cadre de la formation continue. Adressez-vous directement aux écoles.

Lire dossier [Se former tout au long de la vie: mode d'emploi n°4.0](#).

► Étudier en Belgique

Attention, en Belgique, le puériculteur est l'équivalent en France de l'auxiliaire de puériculture. C'est l'**infirmier spécialisé en pédiatrie et néonatalogie** en Belgique qui est l'équivalent du puériculteur en France.

Pour obtenir l'équivalent du diplôme d'État de puériculture, il faut suivre en Belgique une formation d'infirmier spécialisé en pédiatrie et néonatalogie. Pour y accéder, il faut détenir un diplôme d'État infirmier en France, un diplôme de bachelier en soins infirmiers ou un graduat en soins infirmier en Belgique. La spécialisation dure 1 an.

Carnet d'adresses

► Liste 1

Sites de référence

<https://sante.gouv.fr/metiers-et-concours>

Édité par : ministère de la Santé
Sur le site : information sur les métiers de la santé, calendrier des concours de la fonction publique hospitalière, annales des concours et des examens.

www.annonces-medicales.com

Édité par : Annonces médicales
Sur le site : offres d'emploi du secteur médical et paramédical, de remplacement en libéral et d'installation

www.anpde.asso.fr

Édité par : Association nationale des puéricultrices diplômées et des étudiantes - ANPDE
Sur le site : présentation de la profession, de la formation et des secteurs d'activité. Liste des écoles, offres d'emploi, catalogue de formation continue, FAQ.

www.ceepame.com

Édité par : Comité d'entente des écoles préparant aux métiers de l'enfance - CEEPAM
Sur le site : renseignements sur les métiers de puéricultrice et d'auxiliaire de puériculture et sur les formations. Liste des écoles, dates des concours, offres d'emploi.

► Liste 2

Sites d'offres d'emploi

www.pec.fr
www.lagazettedescommunes.com
www.sanitaire-social.com
emploi.fhf.fr
www.emploisoignant.com
www.emploipublic.fr
www.annonces-medicales.com
www.emploi-collectivites.fr

► Liste 3

Écoles de puériculture

Les écoles de puériculture suivantes préparent, dans le cadre de la formation initiale, au diplôme d'État d'infirmier puéricultrice (IPDE).

06200 Nice

Tél : 04 92 29 38 38
<https://ifmea.lenval.org>

13314 Marseille

Tél : 04 91 96 67 18
www.ap-hm.fr

14033 Caen

Tél : 02 31 56 83 24
www.chu-caen.fr/puericultrice.html

21079 Dijon

Tél : 03 80 29 33 69
www.chu-dijon.fr

25030 Besançon

Tél : 03 81 41 50 37
www.chu-besancon.fr/formation-emploi/la-formation-paramedical-lifps.html

30029 Nîmes

Tél : 04 66 68 69 05
www.chu-nimes.fr/espace-enseignement/puericultrice.html

30029 Nîmes

Tél : 04 66 68 69 10
www.chu-nimes.fr/ifms

31047 Toulouse

Tél : 05 34 63 89 00
www.ifrass.net

33076 Bordeaux

Tél : 05 56 79 54 35
www.chu-bordeaux.fr

34295 Montpellier

Tél : 04 67 33 88 63
<https://ifms.chu-montpellier.fr/fr/>

35033 Rennes

Tél : 02 99 28 25 67
www.ifchurennes.fr/ipde

37173 Chambray-lès-Tours

Tél : 02 47 88 43 43
<http://irfss-centre.croix-rouge.fr>

38400 Saint-Martin-d'Hères

Tél : 04 57 04 12 00
www.chu-grenoble.fr/content/formation-paramedical

44093 Nantes

Tél : 02 40 84 68 52
www.chu-nantes.fr/infirmier-puéricultrice-formation

45032 Orléans

Tél : 02 38 78 00 00
www.ifpm-orleans.fr/

49933 Angers

Tél : 02 41 35 39 26
www.chu-angers.fr/?IDINFO=19723_25130

51092 Reims

Tél : 03 26 78 75 08
www.chu-reims.fr/enseignement/irf/formations/puericultrice

54035 Nancy

Tél : 03 83 85 80 75
[https://campus.chru-nancy.fr](http://campus.chru-nancy.fr)

57000 Metz

Tél : 03 87 55 38 99
www.ecolesantemetz.com

59037 Lille

Tél : 03 20 44 57 96
<http://puericultrices.chru-lille.fr>

59160 Lille

Tél : 03 28 36 10 10
www.ifsante.fr

59322 Valenciennes

Tél : 03 27 14 36 36
www.ch-valenciennes.fr

63003 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 75 03 20
www.eifs.fr

67091 Strasbourg

Tél : 03 88 11 55 84
www.chru-strasbourg.fr

69373 Lyon

Tél : 04 78 76 52 22
www ecole-rockefeller.com

75014 Paris

Tél : 01 40 44 39 30
<http://http://www.idf.vyy3.fr/formation/etablissements/cole-de-puericulture>

75018 Paris

Tél : 01 53 09 13 07
https://pia.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_1884720/fr/lycee-francois-rabelais-lycee-des-metiers-paramedical-et-social-prebac-bts-ecoles

76042 Rouen

Tél : 02 32 88 86 01
<http://ecole-puericultrice.chu-rouen.fr>

78000 Versailles

Tél : 01 39 23 02 42

80054 Amiens

Tél : 03 22 45 59 82
www.chu-amiens.fr/specialisations-infirmieres/cole-puericultrices-puericultrices/

93205 Saint-Denis

Tél : 01 42 35 60 31
www.ch-stdenis.fr

94400 Vitry-sur-Seine

Tél : 01 56 71 53 92

www.cg94.fr

Tél : 05 90 89 18 41
www.chu-guadeloupe.fr/accueil,1290,1204.html

97300 Cayenne

Tél : 0594 28 44 35/0694 23 46 65/0694 23 65 90
[https://projetpropplus.fr](http://projetpropplus.fr)

97600 Mamoudzou

Tél : 02 69 61 86 19
www.chmayotte.com



Carnet d'adresses

Actuel Ile-de-France

► Liste 1 (IDF)

Préparation au concours de puériculture

Le concours d'entrée en école de puériculture peut se préparer dans l'établissement suivant.

Public

93200 Saint-Denis

Institut des formations paramédicales de Saint-Denis (Instituts de Formation en Soins Infirmiers, Aides-Soignants et l'école de puéricultrices) IFSI - IFAS - École de puéricultrices

Tél : 01 42 35 64 73/01 42 35 62 22

www.ifsi-ifas-puer-saintdenis.fr

> Préparation au concours d'entrée en école de puériculture
Formation : continue
Durée : 3 mois, 49h
Coût : de 110 à 1 300 € selon la prise en charge et le cycle choisi (complet ou non)

► Liste 2 (IDF)

Concours de la fonction publique

L'administration de la Ville de Paris et la fonction publique territoriale proposent des concours sur titres aux titulaires du diplôme d'État d'infirmier, de puériculteur ou de cadre de santé.

Contacter la Ville de Paris pour ses concours :

Direction des ressources humaines - Bureau du recrutement et des concours
2 rue de Lobau
75196 Paris Cedex 04
Tél : 39 75
www.paris.fr/recrutement
Contacter les centres de gestion pour les concours de la fonction publique territoriale d'Ile-de-France :

77127 Lieusaint

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne (CDG 77)
10 Points de vue
Tél : 01 64 14 17 00/01 64 14 17 77 (concours)
www.cdg77.fr

78000 Versailles

Centre interdépartemental de gestion de la Grande-Couronne (CIG Grande-Couronne)
15 rue Boileau
Tél : 01 39 49 63 00 (accueil)/01 39 49 63 60 (concours)
www.cigversailles.fr

93500 Pantin

Centre interdépartemental de gestion de la Petite-Couronne (CIG Petite-Couronne)
TSA 20002
1 rue Lucienne Gérain
Tél : 01 56 96 80 80
www.cig929394.fr